

ARRÊTÉ MUNICIPAL URB N° 17-2026



**PERMISSION DE VOIRIE
MISE EN PLACE D'UN ECHAFFAUDAGE**

Le Maire de la commune de Trébons-sur-la-Grasse,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande, en date du 05 juin 2026 de la société « NEROCAN Bâtiment » – 20 chemin de la camave – 31290 Villefranche-de-Lauragais représentée par Monsieur ASSAILY Luc, pour la réalisation de travaux dans le cadre du remaniement de la toiture au 24 route des meuniers parcelle N° A 547, **à compter du 18 juin 2026** pour une durée de 30 jours calendaires.

Considérant que le bon déroulement des travaux impose une réglementation temporaire de la circulation pendant la durée du chantier,

Considérant que les travaux précités vont créer une gêne aux usagers et qu'il y a lieu d'apporter des restrictions à la circulation,

ARRÊTE

Article 1 : Des travaux de remaniement de la toiture sont réalisés au 24 route des meuniers parcelle N° A 547 à compter du **18 juin 2026, pour une durée de 30 jours calendaire**. L'entretien de la rue sera également à la charge de l'entreprise « NEROCAN bâtiment ».

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société « NEROCAN bâtiment » 20 chemin de la Camave – 31290 Villefranche-de-Lauragais.

Article 3 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.
Les propriétés riveraines devront rester accessibles.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché sur le lieu des travaux.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : La société « NEROCAN bâtiment » – 20 chemin de la Camave - 31290 Villefranche-de-Lauragais représentée par Monsieur ASSAILY Luc et Monsieur Hervé RAMONDA, Maire de la commune de Trébons-sur-la-Grasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Villefranche de Lauragais.

Fait à Trébons-sur-la-Grasse, le 16 juin 2026
Le Maire, Hervé RAMONDA



RE: Demande d'arrêter de circulation - RD 79 Trébons sur la Grasse

À partir de Amargier Stephane <Stephane.Amargier@cd31.fr>

Date Mar 16/06/2026 11:59

À sebastien.nerocan@nerocan.fr <sebastien.nerocan@nerocan.fr>; Mairie de Trébons sur la grasse <mairie@trebons.fr>

Bonjour,

Etant en agglomération, il n'y a pas d'obligation de passer par le département.

Nous donnons un avis favorable pour la pose de l'échafaudage.

Bonne journée

Stéphane Amargier

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Direction des Routes

Chef du pôle de Villefranche de Lauragais

Tél : 05.62.18.83.50 | 06.81.07.72.29

Stephane.amargier@cd31.fr

De : Sébastien Nerocan <sebastien.nerocan@nerocan.fr>

Envoyé : mardi 16 juin 2026 11:09

À : Amargier Stephane <stephane.amargier@cd31.fr>

Objet : TR: Demande d'arrêter de circulation - RD 79 Trébons sur la Grasse

⚠ Attention : Cet email provient d'une source externe à notre collectivité CD31 - Ne pas cliquer sur un lien internet ou ouvrir une pièce jointe sans avoir bien vérifié l'expéditeur ⚠

Bonjour Stéphane,

La mairie m'indique qu'il faut que vous nous fassiez l'arrêter car l'échafaudage empiète sur la RD. Est-ce que tu peux me faire cela aujourd'hui car nous montons l'échafaudage ?